DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTEPROVENCE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION'SOCIALE DE GREOUX-LES-BAINS

Date de convocation 28 février 2023

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2023 / 03

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'an deux mille vingt-trois, et le sept mars à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-Les-Bains dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Paul AUDAN.

Etaient présents : Paul AUDAN, Danielle CASALE, Noëlle FERAUD, Josette LAUVERGNIAT, Amélie LUCAS, Françoise MARQUE, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Etaient absents: Yvette SIAS ayant donné pouvoir à Danielle CASALE, Philippe CERETTA, Jacques FERRAUD, Joëlle NARD, Nathalie PONCE-GASSIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,

Considérant que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif ;

Considérant que le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068).

Le Président rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture pour l'année 2022 se porte à 21 067,67 € et comporte :

Section d'investissement :

+ 279,91 € (excédent)

Section de fonctionnement :

+ 20 787,76 € (excédent)

Le Conseil d'administration, l'exposé du Président entendu, et après délibération, à l'unanimité :

REPREND le solde de 279,91 € en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2023 ;

REPREND le solde de 20 787,76 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2023 :

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains, Le 7 mars février 2023

Signé, Le **9** mars 2023

Publié sur le site internet de la mairie, Le 9 mars 2023

Le Président du CCAS

R.F. PROTTE

Paul AUDAN